



Compte Rendu du Bureau Directeur extraordinaire du 27 avril 2020 en visio-conférence

Présents : Eric COURTOIS, Eliane HARENT, Pascal JACQUET, Pierre MARTOIA, Anne SEIGNEUR, Françoise STOFFER, Jean-Paul PARET, Alain RIPERT

Excusée : Martine BOUSSUGE

Participe : Franck CADEI

Début de la réunion à 18h00, sous la présidence d'Alain RIPERT

Préparation de la sortie du confinement

Afin d'assurer la sécurité de tous, une étude est en cours sur les achats à prévoir ; ce point sera affiné avec les déclarations qui seront faites demain après-midi.

Rupture Conventiionnelle

Pour mémoire Eric Brosset avait fait une demande de rupture conventionnelle qui avait été acceptée ; par la suite, comme le permet la loi, il s'était rétracté.

Emmanuelle Defoort a demandé une rupture conventionnelle qui a été acceptée par le BD. Le but d'une rupture conventionnelle est d'avoir un point d'entente entre les deux parties, aussi Emmanuelle ne souhaite pas entrer dans une phase procédurale.

Emmanuelle a demandé un geste de la part du BD en participant tout ou partie à sa formation. Après débat et afin de la soutenir dans son projet et l'aider à se reconstruire, une somme de 3600 €, en sus de l'indemnité légale, sera proposée. Ce choix est basé sur le fait qu'elle pourrait ne pas avoir de place sur les formations présélectionnées et qu'elle puisse également conserver son CPF pour l'avenir.

Le fait d'entamer une rupture conventionnelle permet d'avoir une indemnité de chômage d'une valeur de 56 % de son salaire, sur deux ans.

Le planning est le suivant à partir de la proposition : environ 1 mois pour effectuer toutes les démarches (acceptation, validation, soumission auprès de la DIRECTTE).

Quid de son arrêt-maladie : est-il possible de mettre en place une rupture conventionnelle dans cette situation ? Nous ne connaissons pas le motif inscrit à ce jour sur l'arrêt et il semble que pour qu'Emmanuelle soit reconnue en état de faiblesse, il faudrait un arrêt de plusieurs mois (à priori 8).

Emmanuelle souhaite avoir un entretien en présentiel à l'issue du confinement ; la semaine du 11-15 mai est retenue si aucun changement ne se produit.

Alain prépare le dossier et prend contact demain avec Emmanuelle afin de lui faire notre proposition.

Ressources Humaines

Nous avons reçu récemment une lettre recommandée concernant la démission de Morgane Boullier. La demande par mail a bien été actée et un mail, suivi d'un courrier, lui sera envoyé afin de confirmer les informations.

La date de sortie sera bien le 13 mai 2020.

Concernant le solde de tout compte, IdPaie ne peut pas faire le décompte pour la date prévue. Toutefois et afin d'être en règle avec Morgane, un acompte lui sera versé : somme qui devrait couvrir une bonne partie des sommes dues. Pierre prend en charge les retours à faire à Morgane, ainsi que le calcul au plus juste à verser. Rendez-vous sera pris à l'issue du confinement, pour la restitution du matériel.

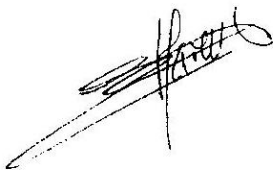
Concernant le remplacement d'Emmanuelle Defoort, le planning suivant est acté :

- Jusqu'à mi-mai, constats sur ce qui a été positif et ce qui l'a moins été, afin d'affiner le poste
- Recalibrage des attendus sur le poste
- Début juin : appel à candidatures afin d'essayer d'embaucher une personne pour fin septembre

Concernant le remplacement d'Isabelle Dadat : afin d'assurer au mieux le passage de relais avec la nouvelle salariée, Isabelle décale sa prise de congés en juin, selon les dates qui seront posées pour la mise en place des sessions de discipline. Eliane Harent prend contact avec Frédéric Uroz afin d'échanger sur le sujet.

Fin de la réunion à 19h30.

Eliane HARENT, Secrétaire Générale adjointe



Alain RIPERT, Président

